

- **Ajustements pratiqués sur les tarifs**

**Ajustements pérennes concernant l'ensemble des conservatoires :**

- *Pour les familles ayant plusieurs inscrits*, la mise en place d'un abattement non cumulatif sur le montant total de la facture à hauteur de :
  - 15% sur les familles ayant 3 inscrits au conservatoire
  - 20% sur les familles ayant 4 inscrits au conservatoire
  - 25% sur les familles ayant 5 inscrits au conservatoire
  - 30% sur les familles ayant 6 inscrits au conservatoire
- *Pour les élèves pratiquant un double cursus diplômant musique*, la mise en place d'un abattement de 10% sur le montant du double cursus.

- **Papiers à fournir au moment de l'inscription ou de la réinscription**

- *L'attestation de paiement du quotient CAF - obligatoire pour les familles de 2 enfants et + (sous peine de payer la cotisation maximum). Sinon, l'avis d'imposition*
- *Un justificatif de domicile*
- *Une photographie récente de l'élève préinscrit*
- *une photocopie de la carte d'identité ou de la carte d'étudiant pour les jeunes majeurs âgés de 20 à 25 ans domiciliés chez leurs parents et à la charge de leurs parents*

Conservatoire Intercommunal de Musique, d'Art Lyrique,  
D'Art Dramatique et d'Arts Plastiques de Wissous

## Tarification 2017/2018

Conservatoire Intercommunal  
de Wissous

Conservatoire Intercommunal de Musique,  
d'Art lyrique, d'Art dramatique  
et d'Arts plastiques de Wissous

15 rue Fernand Léger - 91320 Wissous  
Administration : 01 60 19 70 70

[www.mairie-wissous.fr](http://www.mairie-wissous.fr)